

Les équipes de PMI sur les Unités Territoriales



DGA de la Solidarité et de la Prévention
Pôle PMI - Actions de Santé
 Cité administrative Bugeaud
 CS 70010 - 24016 Périgueux cedex
 Téléphone 05 53 02 27 70

UT NONTRON
 Place du champ de Foire
 24300 Nontron
 UT 05 53 02 07 00
 PMI 05 53 02 07 06

Périgord Vert
 Nontronnais

UT PERIGUEUX
 27 rue Victor Hugo
 BP 60034
 24002 Périgueux cedex
 UT 05 53 02 02 00
 PMI 05 53 02 09 /25

UT RIBERAC
 Maison du Département
 Les Chaumes Est
 24600 Ribérac
 UT 05 53 92 48 60
 PMI 05 53 92 48 62

Ribérac
 Brantôme
 Thiviers
 Isle-Loue
 -Auvézère
 Treilissac
 Maternité Périguenx
 Coujouneux 1, 2
 Chammers
 St-Astier
 Isle-
 Noire
 Haut-Périgord
 Rue Jean Leclaire
 Les Jardins de Madame
 BP 91 - 24203 Sarlat cedex
 UT et PMI 05 53 31 71 71

Pays de
 Montaigne
 et Gursion

Pays de
 La Force
 Maternité
 Bergerac
 1
 2

Périgord central

Vallee de
 l'Homme

Terrasson

Maternité
 Sarlat

UT MUSSIDAN
 Maison du Département
 11 bis rue Aristide Briand
 24400 Mussidan
 UT 05 53 02 00 50
 PMI 05 53 02 00 61

Sud Bergeracois

Lalinde

Vallee Dordogne

UT BERGERAC OUEST
 Maison du Département
 16 bd Maine de Biran
 24100 Bergerac
 UT 05 53 02 04 00
 PMI 05 53 02 04 62
 2, rue Valette
 24100 Bergerac

UT BERGERAC EST
 Maison du Département
 16 bd Maine de Biran
 24100 Bergerac
 UT 05 53 02 04 00
 PMI 05 53 02 04 70
 2, rue Valette
 24100 Bergerac



La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Une équipe de personnes qualifiées

La secrétaire de PMI

Elle est votre premier interlocuteur lorsque vous souhaitez un renseignement ou joindre les professionnels de santé.

La sage-femme

Vous propose un entretien prénatal précoce, vous accompagne pendant le déroulement de votre grossesse, anime des séances de préparation à la naissance et vous conseille en matière de contraception.

Le psychologue

Est à votre écoute et peut vous soutenir dans votre rôle de parents.

L'infirmière puéricultrice

De votre secteur, peut vous rencontrer et vous apporter aide, écoute et conseils.

Le médecin

Assure des consultations infantiles de prévention (surveillance de la croissance et développement psychomoteur, vaccinations, examens de santé, conseils...).

Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF)

Sont à votre disposition pour vous renseigner sur : la contraception, les relations affectives et sexuelles, les difficultés familiales ou de couple, l'IVG (interruption volontaire de grossesse), le dépistage et le traitement des IST (infections sexuellement transmissibles).

Des médecins spécialisés, sages-femmes, infirmières et conseillères conjugales et familiales sont à votre disposition pour vous proposer :

- des consultations avec un médecin ou une sage-femme,
- des entretiens individuels ou en couple avec une conseillère conjugale et familiale,
- des entretiens avec une infirmière.

Les services sont ouverts à tout public. Ils sont entièrement financés par le Conseil départemental et l'Assurance Maladie.

CPEF de Bergerac - Annexe Maison du Département - 2 rue Valette - 24100 Bergerac
 Tél. : 05 53 02 04 70

CPEF de Nontron - Place du Champ de Foire - 24300 Nontron - Tél. : 05 53 02 07 06

CPEF de Périgueux - Cité administrative Bugeaud - Rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie Bâtiment B - 3^{ème} étage - 24016 Périgueux - Tél. : 05 53 02 03 90

CPEF de Sarlat - Maison du Département - Les Jardins de Madame - Rue Jean Leclaire BP 91 - 24203 Sarlat cedex - Tél. : 05 53 31 71 71

CPEF de Ribérac - Maison du Département - Les Chaumes Est - Route de Périgueux 24600 Ribérac - Tél. : 05 53 92 48 60



Vos référents santé

Médecin traitant

Obstétricien

Sage-femme

Votre lieu d'accouchement

SITES WEB

www.dordogne.fr

www.reseauperinat-aquitain.fr

www.mon-enfant.fr www.ameli-direct.fr

www.ch-perigueux.fr www.ch-bergerac.fr

www.ch-sarlat.fr www.sages-femmes-liberales-de-dordogne.fr

N°VERT

SAMU : 15 - Avec portable : 112

Hébergement d'urgence : 115

SOS Violence conjugale : 3919

LE CARNET DE SANTÉ MATERNITÉ

Le passeport pour un bon suivi médical de votre grossesse

Le Conseil départemental vous guide dans vos premiers pas de futurs parents en vous délivrant ce carnet de maternité qui fait suite à votre déclaration de grossesse.

Ce document a pour but de vous donner une information sur l'entretien prénatal précoce (EPP), le déroulement du suivi médical de votre grossesse, vos droits et obligations, ainsi que les différentes aides.

La promotion de la santé de l'enfant et de sa famille constitue une mission fondamentale de Santé Publique dévolue au Département. Elle est exercée par le Service de Protection Maternelle et Infantile.

Médecins, psychologues, sages-femmes, infirmières-puéricultrices conseillères conjugales et assistantes sociales sont à votre écoute et vous réserveront le meilleur accueil dans les centres médico-sociaux des Unités Territoriales, répartis sur l'ensemble du Département.

Bien sincèrement à vous.

Germinal PEIRO

Député de la Dordogne

Président du Conseil départemental